

**Séance publique du 15 décembre 2022  
à 18h**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DCC 2022-224**

Développement  
économique

Approbation de la  
candidature Loire au  
programme européen de  
développement rural  
LEADER

Programmation 2023-2027

La convocation de tous les membres en exercice du Conseil communautaire a été faite le **9 décembre 2022**, dans les formes et délais prescrits par la loi.

**Etaient présents :**

Christine Aranéo - Jean-Jacques Banchet - Pierre Barnet - Martine Barroso - Isabelle Berthelot - Franck Beysson - Jean-Paul Bourlière (*suppléant de Patricia Goutorbe*) - Romain Bost - Michelle Bouchet - Edmond Bourgeon - Laurence Boyer - Marie-Christine Bravo - Catherine Brun - Dominique Bruyère - Marie-France Catheland - Nicolas Chargueros - Jean-Luc Chervin - Christine Chevillard - Pierre Coissard - Patrick Collet - Sandra Creuzet-Taite - Marie-Laure Dana Burnichon - Hervé Daval - Jean-Paul Descombes - Pierre Devedeux - David Dozance - Christian Dupuis - Itidil Fadhloun Barboura - Daniel Fréchet - Marie-Françoise Gaume - Gilles Goutaudier - Jean-Paul Heyberger - Guy Lafay - Christian Laurent - Maryvonne Loughraieb - Adina Lupu Bratiloveanu - Muriel Marcellin - Jean-Luc Mardeuil - Eric Martin - Patrick Meunier - Véronique Mouiller - Nabih Nejjar - Yves Nicolin - Mahdi Nouibat - Gilles Passot - Yves Perrin - Philippe Perron - Jade Petit - Marcel Peuillon - Eric Peyron - Christophe Pion - Serge Pralas - Stéphane Raphaël - Marie-Hélène Riamon - Clotilde Robin - Martine Roffat - Alain Rossetti - Corinne Troncy - Jacques Troncy - Isabelle Valcourt - Denis Vanhecke - Gilbert Varrenne.

Nombre de conseillers	
En exercice	<b>83</b>
Présents	<b>62</b>
Pouvoirs	<b>14</b>
Pour	<b>76</b>
Contre	<b>0</b>
Abstention	<b>0</b>

Certifié exécutoire	19/12/2022
Reçu en Préfecture	19/12/2022
Publié	19/12/2022

**Etaient absents :**

<b>Absents</b>	<b>Ni pouvoir Ni suppléant</b>	<b>Suppléant</b>	<b>Pouvoir donné à...</b>
Jean-Marc Ambroise			Christian Dupuis
Marcel Augier			Guy Lafay
Jean-Yves Boire	X		
Yves Chambost	X		
Aimé Combaret	X		
Jean-Marc Detour			Marie-Laure Dana Burnichon
Christian Dorange			Maryvonne Loughraieb
Catherine Dufossé			Catherine Brun
Jacky Geneste	X		
Annie Gerenton			Jean-Luc Mardeuil
Patricia Goutorbe		Jean-Paul Bourlière	
Quentin Guillermin			Romain Bost
Fabien Lambert			Jade Petit
Hélène Lapalus			Gilles Passot
Christelle Lattat			Philippe Perron
Franck Maupetit	X		
Lucien Murzi			Edmond Bourgeon
Pascal Muzart	X		
Didier Prunet			Laurence Boyer
Vickie Redeuilh			Jean-Jacques Banchet
Sophie Rotkopf			Clotilde Brun
Jean Smith	X		

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : Alain Rossetti.

Vu l'arrêté préfectoral du 05 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » ;

Vu les statuts de Loire Forez Agglomération et plus particulièrement, la compétence en matière d'élaboration, de suivi et d'animation des politiques contractuelles de développement local passées avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département ou tout autre partenaire ;

Vu les orientations stratégiques de la programmation FEADER 2021-2027 Auvergne-Rhône-Alpes votées par l'Assemblée plénière en date du 09 juillet 2020 ;

Vu l'appel à candidature régional publié le 30 mars 2022 explicitant les attendus quant à la candidature et notamment le périmètre du futur groupe d'action local (GAL) d'échelle départementale pour la programmation 2023-2027 ;

Vu l'appel à projet « Soutien préparatoire LEADER », type d'opération 19.10 du PDR Rhône-Alpes, qui permet de soutenir l'ingénierie mise en place localement pour préparer la candidature des territoires à la programmation LEADER 2023-2027 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 octobre 2022 relative à la convention de partenariat pour la constitution d'une candidature LEADER commune du futur GAL Loire, entre Loire Forez Agglomération, Roannais Agglomération et le Parc Naturel Régional du Pilat pour préparer conjointement la candidature à l'échelle du département de la Loire ;

Considérant que LEADER est un programme européen de développement rural ayant un impact positif sur les territoires ;

Considérant que les territoires ruraux ligériens s'engagent à candidater conjointement à l'appel à candidature publié par la région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de gestion, pour la programmation LEADER 2023-2027 ;

Le périmètre de la candidature du GAL Loire comprend :

- Charlieu-Belmont Communauté,
- Roannais Agglomération,
- Communauté de Communes du Pays d'Urfé,
- Communauté de Communes du Val d'Aix et Isable,
- Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône,
- Loire Forez Agglomération,
- Communauté de Communes de Forez-Est,
- Communauté de Communes des Monts du Pilat,
- Communauté de Communes du Pilat Rhodanien,
- Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Pilat,
- Saint-Etienne Métropole pour neuf communes incluses dans le périmètre du PNR du Pilat (Châteauneuf, Doizieux, Farnay, La Terrasse-sur-Dorlay, La Valla en Gier, Pavezin, Saint-Paul-en-Jarez, Sainte-Croix-en-Jarez, Rochetaillée),
- Vienne Condrieu Agglomération pour onze communes incluses dans le périmètre du PNR du Pilat (Ampuis, Condrieu, Echallas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Romain-en-Gal, Trèves, Sainte-Colombe, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Tupin-et-Semons) ;

Considérant que l'ensemble de ces partenaires s'engagent à collaborer au sein du GAL Loire ;

Considérant que Loire Forez Agglomération est désigné par le partenariat structure coordinatrice de la candidature ;  
La stratégie locale de développement du programme LEADER Loire aura pour enjeu de favoriser la transition des systèmes ruraux ligériens vers la sobriété pour améliorer les conditions de vie des habitants :

- Rendre l'économie rurale plus résiliente en soutenant les activités durables à fort ancrage local,
- Faire du tourisme une activité créatrice de valeurs, durable et accessible,
- Préserver et dynamiser un maillage de centres-bourgs vivants, structures de la ruralité.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Approuve la candidature du territoire Loire au programme européen de développement rural LEADER pour la programmation 2023-2027 ;

- S'engage à participer à sa stratégie locale de développement, à son programme d'actions et de coopérer à son bon fonctionnement ;

- Autorise Monsieur le Président ou à son représentant à signer tout acte nécessaire à la bonne mise en œuvre du programme LEADER Loire 2023-2027.

Le Secrétaire de séance,

Le Président,  
**Yves Nicolin,**  
Maire de Roanne